

Commission des finances et des affaires générales

01000 - Gestion financière

Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - Domial - MOLSHEIM

Rapport n° CP/2018/458

Service gestionnaire:

E220 - Service du budget et de la dette

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'accorder une garantie d'emprunt pour un prêt souscrit par la SA d'HLM Domial ESH pour une opération d'acquisition de logements situés à Molsheim suite au transfert de patrimoine de la SEM Foyer de la Basse Bruche à la SA d'HLM Domial ESH.

SA d'HLM DOMIAL ESH

Lors de sa séance du 8 novembre 2005, le Conseil Général a décidé de la mise en place d'un dispositif de garantie à 100% pour les prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la réalisation et de la réhabilitation de logements sociaux dès lors que l'organisme concerné a conclu un contrat d'objectifs avec le Département, sous réserve que ce contrat d'objectifs ait prévu cette clause de garantie à 100%.

La présente demande de garantie est présentée dans le cadre de la convention d'objectifs conclue entre le Département et la SA d'HLM Domial ESH pour la mise en œuvre de la Politique Départementale de l'Habitat 2018 - 2020.

La SA d'HLM Domial ESH sollicite la garantie du Département, à hauteur de 100%, pour un emprunt d'un montant de 1 076 240 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et constitué d'une Ligne du Prêt PTP (prêt transfert de patrimoine). Cet emprunt est destiné à financer l'opération d'acquisition de 20 logements situés 12 et 14 rue de Champagne à Molsheim suite au transfert de patrimoine de la SEM Foyer de la Basse Bruche à la SA d'HLM Domial ESH. La SA d'HLM Domial ESH a procédé au rachat des 20 logements situés à Molsheim.

La présente action se fonde sur les articles L3231-4 et L3231-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux garanties d'emprunts.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la SA d'HLM Domial ESH à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 076 240 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon l'annexe jointe à cette délibération ;
- approuve les termes du projet de convention à conclure avec la SA d'HLM Domial ESH et autorise son président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de

cette décision, ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,

Frédéric BIERRY